

CHAMPIONNATS québécois d'été

2026

Avis de tenue de compétition

Date 6 au 9 août 2026

Lieu Sportplexe de Pierrefonds

Hôte Patinage Rive-Sud

Sanctionné par Patinage Canada
P-26-001

AVIS IMPORTANT

Veillez prendre note que l'inscription est obligatoire pour tous les participants. Les frais d'inscription doivent être payés en ligne et doivent être reçus au bureau de Patinage Québec avant le **16 juin 2026, 16h**. (HAE (UTC 04-00))



**PATINAGE
QUÉBEC**

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIERES

Renseignements sur les personnes-ressources	3
LIEUX DE COMPÉTITION	3
Admissibilité aux compétitions (Exigences techniques)	3
Admissibilité aux compétitions	4
Inscriptions	5
Droits d'inscription	5
Contenu de programme	6
Horaire de la compétition	6
Hébergement	6
Accréditation des entraîneurs	6
Musique	7
Vidéo	8
Prix	8
Frais d'admission	8
Costumes	9
Accidents et responsabilités	9
Autres renseignements	9
Système de notation	10
Tirage au sort	10
Épreuves en simple chez les Messieurs	10
Épreuves en simple chez les Dames	11
Épreuves en couple	12
Épreuves en danse	13

CETTE ANNONCE PEUT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les Championnats québécois d'été 2026 se dérouleront conformément aux [Règlements de compétitions de Patinage Canada](#).

Le dossier technique pré-compétition de chaque discipline particulière, les communiqués de l'ISU et les éclaircissements devraient aussi être consultés en vue de la saison qui vient.

RENSEIGNEMENTS SUR LES PERSONNES-RESSOURCES

Gestionnaire aux compétitions : Jessie Côté
Téléphone : 819 690-4240
Courriel : jcote@patinage.qc.ca
Site Internet : www.patinage.qc.ca

Gestionnaire de la compétition : Jessie Côté
Représentante technique : Guylaine Mc Sween
Spécialiste de données en chef : Francine Tanguay
Spécialiste de données informatiques en chef : Sylvie Potvin

LIEUX DE COMPÉTITION

Nom de la patinoire de la compétition	Dimension de la surface des glaces :
Sportplexe 4 Glaces Pierrefonds	100' x 200' (Glace 4)
14700, boul. Pierrefonds	85' x 200' (Glace 1)
Pierrefonds (QC) H9H 4Y6	85' x 200' (Glace 2)
	85' x 200' (Glace 3)

ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (EXIGENCES TECHNIQUES)

Tous les concurrents, peu importe la catégorie, doivent être des adhérents en règle de [Patinage Canada](#).

Les concurrents ne peuvent participer à plus [d'une catégorie par discipline](#), par exemple : s'inscrire en Pré-Novice Dames programmes combinés et Novice Dames programmes combinés ne sera pas permis.

Les patineurs n'ont pas la possibilité de s'inscrire dans un seul segment s'ils le désirent. La participation au programme court est obligatoire pour accéder au programme libre.

ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS

Les participants aux épreuves des Championnats québécois d'été doivent satisfaire aux critères suivants :

- (1) Être membres associés en règle de l'Association.
- (2) **CITOYENNETÉ CANADIENNE** : être citoyens canadiens selon la Loi de 1985 sur la citoyenneté ou, si sujets étrangers, avoir un statut de résident permanent et résider au Canada depuis au moins un an avant la date de la tenue des championnats auxquels ils désirent participer. Si le participant est d'âge légal, il doit signer, en toute bonne foi, son intention de devenir citoyen canadien. Si le participant n'est pas canadien et qu'il est mineur, lui-même et ses parents (ou les tuteurs si les deux parents sont décédés) doivent signer, sous serment, auprès du chef de la direction générale de Patinage Canada, une déclaration indiquant son intention de devenir citoyen dès que ce sera légalement possible.

Dans le cas d'un couple de patinage ou de danse sur glace, au moins un des deux partenaires doit avoir la citoyenneté canadienne. L'autre partenaire peut être citoyen ou résident de n'importe quel autre pays membre de l'ISU et ne doit pas nécessairement résider au Canada.

Tous les citoyens étrangers souhaitant participer aux **compétitions de qualification de Patinage Canada** doivent remplir le formulaire de demande pour les citoyens étrangers. Pour être admissible à ces compétitions, vous devez présenter une lettre «d'acceptation» provenant du bureau National de Patinage Canada lors de votre inscription à une compétition de qualification de la saison.

Ce formulaire doit être rempli annuellement. La date limite chaque année est le 25 août. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à [cette page](#).

[Formulaire de demande pour les citoyens étrangers](#)

- (3) **CODE DE DÉONTOLOGIE** : [Voir le code déontologie de Patinage Canada](#).

CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION ([Règlements de compétition](#))

- (1) Pour les compétitions non qualificatives, les concurrents peuvent se surclasser de catégorie sans avoir à respecter les exigences en matière de tests.
- (2) **EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÂGE** : Les concurrents qui désirent participer aux Championnats doivent satisfaire aux exigences en matière d'âge stipulées dans les [Règlements de compétition de Patinage Canada](#) pour chaque discipline.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions doivent être faites en ligne via le lien suivant : [Inscription](#)

Pour les inscriptions en couple et en danse, CHAQUE PATINEUR doit remplir le formulaire et payer les frais d'inscription.

Toutes les inscriptions et les paiements doivent être reçus au plus tard le **mardi 16 juin 2026 à 16 h** (HAE [UTC-4:00]). Des frais d'inscription majorés s'appliqueront pour toute inscription effectuée après la date limite du mardi 16 juin 2026, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous. **Aucune inscription ne sera acceptée après le 23 juin 2026 à 16h.**

Les droits d'inscription doivent être payés en ligne par carte de crédit.

Il est de la responsabilité des patineurs de s'assurer qu'ils sont admissibles dans la catégorie où ils s'inscrivent.

Pour les remboursements effectués avant la date limite, Patinage Québec déduira du remboursement des frais d'administration ainsi que les frais SPLEX relatifs à l'inscription en ligne.

Aucun changement de groupe ou de catégorie ne sera effectué après l'affichage sur le site Internet.

Aucun remboursement ne sera autorisé après la date limite d'inscription.

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription n'incluent pas les frais de service, les frais administratifs et les taxes. Les droits d'inscriptions incluent les vidéos de compétition.

	Avant le 16 juin 2026 16h	Du 16 juin 16h01 au 23 juin 16h
Simple	Prog. Combinés	Après date limite
Pré-Novice à Senior	300 \$	400 \$

Couple et Danse	Prog. Combinés	
Pré-Novice à Senior	180 \$/partenaire	280 \$/partenaire

L'accréditation des patineurs, des officiels et des entraîneurs commencera une heure avant le début des événements. L'inscription se fait sur le site de compétition.

CONTENU DE PROGRAMME

Tous les participants doivent remplir le formulaire en ligne de contenu de programme avant le mardi 21 juillet 2026.

Des frais de 10 \$ pour chaque formulaire de contenu de programme manquant (Prog. Court et Prog. Libre) **au 21 juillet 2026**, seront applicables.

- [Simple](#)
- [Couple](#)
- [Danse](#)

HORAIRE DE LA COMPÉTITION

L'horaire sera disponible sur le site de [Patinage Québec](#).

HÉBERGEMENT

Veillez-vous référer au site Internet de Patinage Québec à www.patinage.qc.ca sous la rubrique «Compétitions» et ensuite «Compétitions provinciales» pour toutes réservations.

ACCREDITATION DES ENTRAÎNEURS

Les entraîneurs doivent être certifié Entraîneur Provinciale, être membre en règle de Patinage Canada et être détenteur de la carte d'entraîneur professionnel émise par Patinage Québec.

Scénario 1 : Veuillez prendre note qu'afin de recevoir **une accréditation sans frais** aux différentes compétitions, vous devez :

- Présenter la carte de Patinage Québec **de la saison en cours**
 - **ET** toutes les dates complémentaires doivent être valides sur la liste d'accréditation de la compétition (ex: premiers soins, vérification judiciaire, respect et sport, code de déontologie)

Scénario 2 : Vous ne remplissez pas les conditions du scénario 1, vous devez alors **payer 20 \$ pour recevoir une accréditation** (pour la durée de la compétition) dans les cas suivants :

- Vous avez une carte de Patinage Québec de la saison en cours, mais une ou plusieurs dates complémentaires ne sont plus valides sur la liste d'accréditation :
 - Vous devez avoir en main les preuves de mises à jour (capture d'écran de votre profil à Patinage Canada)
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, mais votre nom est sur la liste des entraîneurs en règle
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, votre nom n'est pas sur la liste des entraîneurs en règle, mais vous avez en main :
 - Preuve d'adhésion à Patinage Canada de la saison en cours
 - Certificat des premiers soins valide
 - Certificat de vérification judiciaire

- Certificat d'achèvement du cours « Respect et sport »
- Certificat « Code de déontologie »
- **OU** une impression d'écran du site de Patinage Canada affichant les dates des preuves et certificats susmentionnés.

Scénario 3 : Vous ne remplissez pas les conditions des scénarios 1 ou 2, **vous ne serez pas accrédité** et devrez alors **vous faire remplacer** auprès de votre athlète par un entraîneur en règle.

- Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.

Nombre d'entraîneurs avec l'athlète

Deux entraîneurs par concurrente/concurrent/couple et deux entraîneurs par équipes de patinage synchronisé seront accrédités. Seules ces personnes seront admises au niveau de la glace.

Lors de l'accréditation

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte des entraîneurs. Ils doivent la porter au cou en tout temps.

Un bracelet de couleur (fournie par Patinage Québec pour les compétitions provinciales seulement) sera enroulé autour du cordon de la carte OU au poignet de l'entraîneur si le paiement de 20 \$ a été fait (preuves fournies).

NB : Que seul le bracelet de couleur de ladite compétition sera admise autour du cordon de la carte.

MUSIQUE

Toute musique utilisée doit être obtenue légalement et relever des sociétés de gestion, qui gèrent les droits d'exécution musicale, la reprographie et les droits de reproduction mécanique au Canada. Les concurrents qui font composer de la musique expressément pour leurs programmes, en tout ou en partie, et considérablement mélangée ou modifiée par rapport à l'enregistrement original, sont également responsables d'obtenir les licences appropriées, afin de créer une œuvre dérivée pour les compositions et les enregistrements sonores sélectionnés.

Patinage Québec se dégage de toute responsabilité relative à l'utilisation non autorisée de musique protégée par des droits d'auteur. En soumettant leur musique, les participants reconnaissent avoir obtenu toutes les autorisations requises et acceptent d'indemniser Patinage Québec contre toute réclamation ou poursuite découlant de l'utilisation de ladite musique.

IMPORTANT : Dépôt de musique obligatoire sur SPLEX.

Les concurrents doivent s'assurer d'avoir un CD ou une clé USB en leur possession sur le bord de la bande en cas de problèmes techniques avec le fichier de musique qui a été déposé sur SPLEX. Les téléphones cellulaires ou les fichiers MP3 ne seront pas acceptés. Il est possible de faire des modifications de votre fichier de musique directement dans SPLEX. La date limite pour les modifications

est le 21 juillet 2026. Aucun fichier ne sera téléchargé de la plateforme après cette date. En cas de modification de musique après cette date, il est essentiel de remettre des CD et mentionner à l'accréditation qu'il y a eu un changement de musique, **car le téléchargement primera sur les CD/clés USB.**

Normes pour la remise des CD

- (1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.
- (2) Ils doivent être enregistrés en format MUSIQUE (Audio). Le fichier doit être sous format .WAV
- (3) Le nom de l'athlète suivi de la catégorie, du type de programme – Court ou Libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.
- (4) **Les téléphones cellulaires ou encore les fichiers MP3** ne sont pas acceptés.
- (5) Les disques doivent être présentés dans leurs boîtiers protecteurs.

Nettoyez bien vos CD et assurez-vous qu'ils ne soient pas égratignés afin d'éviter tout problème de lecture. Pour toute question technique, écrivez à patinage@patinage.qc.ca

Normes pour la remise des Clés USB

- (1) Il est important d'avoir une clé USB incluant seulement vos musiques de la saison en cours.
- (2) Ils doivent être enregistrés en format MUSIQUE (Audio). Le fichier doit être sous format .WAV
- (3) Le nom de l'athlète doit être inscrit sur la clé USB.
- (4) Dans le dossier, il faut bien identifier les différentes musiques de la façon suivante : nom de l'athlète suivi de la catégorie, du type de programme – Court ou Libre, et la durée de la musique.

Après l'épreuve :

Les athlètes pourront récupérer leurs CD/clé USB après la fin de chaque épreuve. Tout CD/clé USB non récupéré ne sera pas restitué.

VIDÉO

Un responsable assigné sera sur place et filmera les athlètes lors de la compétition. Le frais d'inscription inclut les vidéos. Un lien sera envoyé aux participants pour pouvoir télécharger leurs vidéos. Prévoir un délai d'au moins 48h après la fin de la compétition avant l'envoi du lien.

PRIX

Des médailles seront décernées aux trois meilleurs concurrents de chaque discipline. Si seulement deux concurrents participent à l'épreuve, ils recevront tous deux une médaille. Si un seul concurrent est inscrit à l'épreuve, il aura une médaille. Vous pourrez obtenir les instructions de la remise des médailles au moment de l'inscription.

FRAIS D'ADMISSION

Admission générale gratuite.

COSTUMES

Les vêtements de tous les concurrents doivent être modestes, dignes et appropriés pour la compétition sportive – de conception non criarde ou théâtrale. Les accessoires sont interdits.

ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉS

Patinage Canada, Patinage Québec et l'équipe bénévole locale n'assument aucune responsabilité pour tout dommage ou blessure que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leurs inscriptions à ces Championnats, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs conviennent d'assumer tous les risques ou blessures à la personne du concurrent ou dommage à ses biens résultant du déroulement et de la gestion des compétitions, causé par ces compétitions ou qui y sont liés et de dégager de toute réclamation les officiels, l'Association, la section, l'équipe bénévole et leurs cadres. Les inscriptions des patineurs ne seront acceptées qu'en vertu de ces conditions.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Politique sur les appareils-photo et les caméras

La photographie au flash est interdite. Patinage Canada vous demande de ne pas utiliser d'appareils photo, de caméras ou d'équipement vidéo durant les compétitions organisées par Patinage Canada afin d'assurer la sécurité des concurrents.

CETTE ANNONCE PEUT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS.

Tout règlement ou communication de l'UIP ainsi que le gouvernement du Québec publieraient durant les prochains mois pourrait entraîner des modifications à l'annonce des Championnats québécois d'été 2026.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

SYSTÈME DE NOTATION

Le système de calcul de points cumulatifs (CPC) est utilisé pour toutes les épreuves.

TIRAGE AU SORT

La méthode de tirage au sort des parties subséquentes sera [par ordre inversé](#).

Les athlètes juniors seront répartis en groupes en fonction de leur classement national.

PRÉCISIONS CONCERNANT LES ÉPREUVES – CHAMPIONNATS QUÉBÉCOIS D'ÉTÉ.

ÉPREUVES EN SIMPLE CHEZ LES MESSIEURS

(a) Senior

Test :	Avoir réussi le test Or de style libre.
Âge :	Aucune limite
Prog. Court :	Durée de 2 min. 40 sec. (+/- 10 sec.)
Prog Libre :	Durée de 4 min (+/- 10 sec.)

(b) Junior

Test :	Avoir réussi le test Or de style libre.
Âge :	Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 19 ans avant le 1 ^{er} juillet précédant l'événement.
Prog Court :	Durée 2 min. 40 sec. (+/- 10 sec.)
Prog Libre :	Durée de 3 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

(c) Novice

Test :	Avoir réussi le test Or de style libre.
Âge :	Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 17 ans avant le 1 ^{er} juillet précédant l'événement.
Prog Court :	Durée 2 min. 20 sec. (+/- 10 sec.)
Prog Libre :	Durée de 3 min. (+/- 10 sec.)

(d) Pré-Novice

Test :	Avoir réussi le test STAR 6 de style libre ou un test de niveau supérieur.
Âge :	Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 16 ans avant le 1 ^{er} juillet précédant l'événement.
Prog Court :	Durée 2 min. 20 sec. (+/- 10 sec.).
prog Libre :	Durée de 3 min. (+/- 10 sec.)

ÉPREUVES EN SIMPLE CHEZ LES DAMES

(a) Senior

Test : Avoir réussi le test Or de style libre.
Âge : Aucune limite
Prog Court : Durée 2 min. 40 sec. (+/- 10 sec.)
Prog Libre : Durée de 4 min. (+/- 10 sec.)

(b) Junior

Test : Avoir réussi le test Or de style libre.
Âge : Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 19 ans avant le 1^{er} juillet précédant l'événement.
Prog Court : Durée de 2 min. 40 sec. (+/- 10 sec.)
Prog Libre : Durée de 3 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

(c) Novice

Test : Avoir réussi le test Or de style libre.
Âge : Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 17 ans avant le 1^{er} juillet précédant l'événement.
Prog Court : Durée 2 min. 20 sec. (+/- 10 sec.).
Prog Libre : Durée de 3 min. (+/- 10 sec.)

(d) Pré-Novice

Test : Avoir réussi le test STAR 6 de style libre ou un test de niveau supérieur.
Âge : Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 16 ans avant le 1^{er} juillet précédant l'événement.
Prog Court : Durée 2 min. 20 sec. (+/- 10 sec.).
Prog Libre : Durée de 3 min. (+/- 10 sec.)

ÉPREUVES EN COUPLE

(a) Senior

- Test :** Avoir réussi le test Or de style libre.
Âge : Les concurrents doivent avoir atteint l'âge de 13 ans avant le 1^{er} juillet précédant l'événement.
Prog Court : Durée 2 min. 40 sec. (+/- 10 sec.)
Prog Libre : Durée de 4 min. (+/- 10 sec.)

(b) Junior

- Test :** Avoir réussi le test Or de style libre.
Âge : Aucune limite
Prog Court : Durée 2 min. 40 sec. (+/- 10 sec.)
Prog Libre : Durée de 3 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

(c) Novice

- Test :** Avoir réussi le test STAR 10 de style libre ou un test de niveau supérieur.
Âge : Aucune limite
Prog Court : Durée 2 min. 40 sec. (+/- 10 sec.)
Prog Libre : Durée de 3 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

(d) Pré-Novice

- Test :** Avoir réussi le test STAR 6 de style libre ou un test de niveau supérieur.
Âge : Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 18 ans avant le 1^{er} juillet précédant l'événement.
Prog Court : Durée 2 min. 40 sec. (+/- 10 sec.)
Prog Libre : Durée de 3 min. (+/- 10 sec.)

ÉPREUVES EN DANSE

(a) Senior

- Test :** Au moins un des partenaires doit avoir réussi le test Or A et Or B de danse ou un test de niveau supérieur.
- Âge :** Les concurrents doivent avoir atteint l'âge de 13 ans avant le 1^{er} juillet précédant l'événement.
- Danse Rythmique :** Durée de 2 min. 50 sec. (+/- 10 sec.)
- Danse Libre :** Durée de 4 min. (+/- 10 sec.)

(b) Junior

- Test :** Au moins un des partenaires doit avoir réussi le test Or A et Or B de danse ou un test de niveau supérieur.
- Âge :** Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 21 ans avant le 1^{er} juillet précédant l'événement.
- Danse rythmique :** Durée de 2 min. 50 sec. (+/- 10 sec.)
- Danse Libre :** Durée de 3 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

(c) Novice

- Test :** Au moins un des partenaires doit avoir réussi le test STAR 8 de danse ou un test de niveau supérieur.
- Âge :** Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 21 ans avant le 1^{er} juillet précédant l'événement.
- Danses sur tracé :** Valse Starlight (2 seq) et Quickstep (4 seq)
- Danse libre :** Durée de 3 min. (+/- 10 sec.)

(d) Pré-Novice

- Test :** Au moins un partenaire doit avoir réussi le test STAR 6 de danse ou un test de niveau supérieur.
- Âge :** Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 18 ans avant le 1^{er} juillet précédant l'événement.
- Danses sur tracé :** Rocker Foxtrot (4 seq) et Valse Starlight (2 seq).
- Danse Libre :** Durée de 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)